



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/470

Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la Compagnie M.A., relative à la mise à disposition pour une durée de trois ans de locaux situés dans le Palais Bondy sis 18 quai de Bondy à Lyon 5e – 05021 AC 56

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/470 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA COMPAGNIE M.A., RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION POUR UNE DUREE DE TROIS ANS DE LOCAUX SITUES DANS LE PALAIS BONDY SIS 18 QUAI DE BONDY A LYON 5E – 05021 AC 56 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé Palais Bondy, sis 18 Quai de Bondy à Lyon 5ème, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 05021, parcelle cadastrée AC56, au sein duquel figure un théâtre de marionnettes de 131 places dont l'entrée est située 2 rue Louis Carrand. D'importants travaux de réhabilitation et de mises aux normes ont été engagés à partir de 2013. Ces aménagements avaient pour but de mettre en valeur le patrimoine lyonnais que représente Guignol et de le faire vivre à travers les créations contemporaines d'une équipe artistique.

Le Théâtre de Guignol a été animé de 2000 à 2016 par la Compagnie des Zonzons, puis par la Compagnie M.A. Après un appel à projet, la compagnie avait été choisie en 2017 pour sa proposition qui présentait un savoir-faire technique, une volonté de modernisation de Guignol ainsi qu'une connaissance du patrimoine et du répertoire traditionnel.

L'équipe artistique dirigée par Emma Utgès a été autorisée à occuper les lieux, à titre d'occupant prioritaire, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2018-2020. Par ailleurs, une convention d'objectifs de même durée a défini les objectifs artistiques.

Pour information, il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux du Palais Bondy correspondant à cette mise à disposition est estimée à 35 765 Euros (Trente-cinq Mille sept-cent-soixante-cinq Euros) pour 473,43 m² de surfaces à usage privatif et 1 225 Euros (Mille deux cents vingt-cinq Euros) pour 54 m² de surfaces mutualisées (parties communes). Les fluides (abonnements et consommations) sont à la charge de la Compagnie M.A.

Les deux conventions actuellement en vigueur arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

Un bilan positif de la convention d'objectifs a été tiré. Considérant que la compagnie assurait une bonne gestion du lieu, une mise en valeur et une modernisation de Guignol, la Ville de Lyon souhaite lui permettre de poursuivre son activité de création et de diffusion de spectacles de marionnettes au Palais Bondy. Une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2021-2023 sera proposée par acte séparé lors d'un Conseil Municipal ultérieur, au moment du vote de la subvention de fonctionnement 2021. Il est proposé de reconduire pour la même durée la convention d'occupation.

Pour mémoire, la Ville de Lyon a attribué à la Compagnie M.A une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € sur l'exercice 2020.

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1- La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la Compagnie M.A, relative à la mise à disposition de locaux situés au sein du Palais Bondy sis 18 quai de Bondy à Lyon 5^e – parcelle cadastrée AC56 – EI 05021- pour une durée de trois ans est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET